

Commission départementale d'équipement commercial / Commission nationale d'équipement commercial

Décisions prises au cours de l'année 2006

<i>Description du projet</i>	<i>Date CDEC</i>	<i>Décision CDEC</i>	<i>Recours en CNEC</i>	<i>Date CNEC</i>	<i>Décision CNEC</i>
Extension du supermarché à prédominance alimentaire exploité sous l enseigne "SUPER U" à AMPHION PUBLIER pour porter sa surface totale de vente de 979 m2 à 1500 m2.	10.01.06	accord			
Extension de 234 m2 et intégration de l'espace" Boardrider Global Gliss (204 m2) du magasin de sport exploité sous l'enseigne "TWINNER" à VILLE LA GRAND pour porter sa surface totale de vente de 1014 m2 à 1452 m2.	10.01.06	accord			
Création d'un magasin de vente d'articles de sports et de loisirs à l'enseigne "SPORT 2000" à AMANCY d'une surface totale de vente de 1000 m2.	10.01.06	accord			
Extension du supermarché à prédominance alimentaire exploité sous l'enseigne "INTERMARCHE " à THYÉZ pour porter sa surface totale de vente de 1930 m2 à 2650 m2.	10.01.06	accord			
Extension du supermarché à prédominance alimentaire, exploité sous l'enseigne "MARCHE U" à LA CLUSAZ, pour porter sa surface totale de vente de 368 m2 à 480 m2	03.02.06	accord			
Création d'un commerce de détail à prédominance alimentaire, à l'enseigne "GRAND FRAIS" à THONON LES BAINS, lieudit "Champagne" d'une surface totale de vente de 999 m2	03.02.06	refus	21.03.06		
Création d'un ensemble commercial d'une surface totale de vente de 2.674 m2 comprenant 2 magasins : "LA HALLE", d'une surface de vente de 1.574 m2 et "LA HALLE O CHAUSSURES", d'une surface de vente de 1.100 m2 à ANNEMASSE, route de Thonon.	03.02.06	refus	05.04.06		

Commission départementale d'équipement commercial / Commission nationale d'équipement commercial

Décisions prises au cours de l'année 2006

<i>Description du projet</i>	<i>Date CDEC</i>	<i>Décision CDEC</i>	<i>Recours en CNEC</i>	<i>Date CNEC</i>	<i>Décision CNEC</i>
Extension de l'hypermarché à prédominance alimentaire exploité sous l'enseigne "AUCHAN " à EPAGNY pour porter sa surface totale de vente de 8530 m2 à 10330 m2.	16.03.06	refus			
Création d'un magasin sans enseigne connue spécialisé dans la vente de chaussures, du prêt à porter, de la maroquinerie et accessoires d'une surface totale de vente de 1200 m2 sur la commune de RUMILLY.	16.03.06	accord			
Création d'un supermarché à prédominance alimentaire à l'enseigne "E.LECLERC" d'une surface totale de vente de 1820 m2 sur la commune de CLUSES.	16.03.06	accord			
Création d'un magasin spécialisé dans la vente d'articles de bricolage et de matériaux de construction à l'enseigne "LA BOITE A OUTILS " d'une surface totale de vente de 5440 m2 sur la commune de THYEZ.	16.03.06	refus			
Création d'un magasin de vente de vêtements à l'enseigne "LA HALLE " à SALLANCHES d'une surface totale de vente de 708 m2.	16.03.06	refus			
Extension du magasin de vente de produits frais exploité sous l'enseigne "PROVENC'HALLES" à RUMILLY pour porter sa surface totale de vente de 299 m2 à 657,27 m2	04.04.06	accord			

Commission départementale d'équipement commercial / Commission nationale d'équipement commercial

Décisions prises au cours de l'année 2006

<i>Description du projet</i>	<i>Date CDEC</i>	<i>Décision CDEC</i>	<i>Recours en CNEC</i>	<i>Date CNEC</i>	<i>Décision CNEC</i>
Extension et régularisation du supermarché exploité sous l enseigne "CHAMPION" à ST JULIEN EN GENEVOIS, pour porter sa surface totale de vente de 1.480 m2 à 2.277,27 m2	04.04.06	accord			
Extension du supermarché exploité sous l enseigne "CHAMPION" (2.200 m2) à BONNEVILLE, ZAC des Bordets, pour passer à un hypermarché "HYPER CHAMPION", d'une surface totale de vente de 4.500 m2	04.04.06	accord			
Création d'un salon de coiffure, à l'enseigne "ST ALGUE", d'une surface totale de vente de 90 m2, à PUBLIER, lieudit "Le Cartheray"	04.04.06	refus			
Régularisation d'une surface de vente de 50 m2 d'un centre spécialisé dans la pose et la réparation de pare-brises exploité sous l'enseigne "CARGLASS" à THONON LES BAINS.	24.04.06	accord			
Extension du magasin de mobilier artisanal exploité sous l'enseigne "STYL'INOX" à SILLINGY pour porter sa surface totale de vente de 80 m2 à 298 m2.	24.04.06	accord			
Création d'un commerce de quincaillerie, droguerie, bricolage à l'enseigne "DEQOB" à CLUSES d'une surface totale de vente de 762 m2.	24.04.06	accord			

Commission départementale d'équipement commercial / Commission nationale d'équipement commercial

Décisions prises au cours de l'année 2006

<i>Description du projet</i>	<i>Date CDEC</i>	<i>Décision CDEC</i>	<i>Recours en CNEC</i>	<i>Date CNEC</i>	<i>Décision CNEC</i>
Extension du magasin de bricolage exploité sous l'enseigne "BRICOMARCHE" à THYEZ, pour porter sa surface totale de vente de 1200 m ² à 3212 m ² dont 2000 m ² de surfaces extérieures	24.04.06	refus			
Extension du magasin spécialisé dans l'équipement de la maison, à l'enseigne "CONFORAMA" à EPAGNY, pour porter sa surface totale de vente de 1.400 m ² à 2.332 m ²	15.06.06	refus			
Extension du supermarché exploité sous l'enseigne "CHAMPION" à AMANCY, pour porter sa surface totale de vente de 1.747 m ² à 2.532,06 m ²	15.06.06	accord			
Création d'une surface commerciale alimentaire, à l'enseigne "SAVOIE VOLAILLES PERNOUD" à CHENE EN SEMINE, d'une surface totale de vente de 522 m ²	15.06.06	accord			
Extension du supermarché exploité sous l'enseigne "CASINO" à PERS JUSSY pour porter sa surface totale de vente de 1.600 m ² à 2.254 m ²	15.06.06	refus			
Régularisation de la station service attenante au supermarché CASINO de PERS JUSSY, d'une surface de vente de 130 m ² et comprenant 5 positions de ravitaillement	15.06.06	refus			
Création d'un supermarché à l'enseigne "SUPER U" à CHARVONNEX d'une surface totale de vente de 2000 m ²	07.07.06	accord			

Commission départementale d'équipement commercial / Commission nationale d'équipement commercial

Décisions prises au cours de l'année 2006

<i>Description du projet</i>	<i>Date CDEC</i>	<i>Décision CDEC</i>	<i>Recours en CNEC</i>	<i>Date CNEC</i>	<i>Décision CNEC</i>
Création d'une station service à l'enseigne "SUPER U" à CHARVONNEX d'une surface totale de vente de 125 m ² et comprenant 5 positions de ravitaillement	07.07.06	accord			
Extension du supermarché , exploité sous l'enseigne "ALDI MARCHE" à RUMILLY, pour porter sa surface totale de vente de 299 m ² à 765 m ²	07.07.06	accord			
Création, par la Sté Casino Carburants, d'une station-service sur la commune de DEMI-QUARTIER, d'une surface totale de vente de 135 m ² et comprenant 5 positions de ravitaillement	07.07.06	accord			
Création d'un magasin spécialisé en équipement de la maison et de culture et loisirs, à l'enseigne "MAISON & LOISIRS" à DEMI-QUARTIER, d'une surface totale de vente de 390 m ²	07.07.06	accord			
Extension -par création d'une surface de vente de 305 m ² - de la Librairie MAJUSCULE, 7 rue des Arts à THONON LES BAINS pour porter sa surface totale de vente à 475 m ²	07.07.06	accord			
Création d'un Centre de pose et de réparation de pare-brise à l'enseigne "Carglass" à VILLE LA GRAND d'une surface de vente de 32 m ²	07.07.06	accord			

Commission départementale d'équipement commercial / Commission nationale d'équipement commercial

Décisions prises au cours de l'année 2006

<i>Description du projet</i>	<i>Date CDEC</i>	<i>Décision CDEC</i>	<i>Recours en CNEC</i>	<i>Date CNEC</i>	<i>Décision CNEC</i>
Modification substantielle (+ 124 m2) de l'ensemble commercial en cours de réalisation, dénommé « LE VILLAGE DE LESSY » sur la commune du GRAND BORNAND/CHINAILLON, pour porter sa surface totale de vente de 562 m2 à 686 m2	29 septembre 2006	accord			
Extension d'un commerce de détail spécialisé dans la vente d'articles de sport, à l'enseigne « SPORT à TOUT PRIX », sur la commune de SEVRIER, pour porter sa surface totale de vente de 299 m2 à 615 m2	29 septembre 2006	accord			
Création d'une surface commerciale, à l'enseigne « SO COOC » spécialisée dans la vente de meubles de cuisine, de salles de bains, de meubles de rangement, d'articles électroménagers et tout produit ayant une destination liée à l'équipement de la maison, d'une surface totale de vente de 507 m2, sur la commune d' EPAGNY, 10 avenue des Alpes	29 septembre 2006	accord			
Création, par régularisation, d'une surface commerciale spécialisée dans la vente d'articles de pôles à bois, sous l'enseigne « ATOUT POELE » à SILLINGY, d'une surface totale de vente de 136 m2	24 octobre 2006	accord			
Extension du supermarché exploité sous l'enseigne « NETTO » à ANTHY SURLEMAN, pour porter sa surface totale de vente de 299 m2 à 615,31 m2	24 octobre 2006	refus			
Extension du supermarché exploité sous l'enseigne « LIDL » à DOUVAINE, pour porter sa surface totale de vente de 299,80 m2 à 787,70 m2	24 octobre 2006	refus			

Commission départementale d'équipement commercial / Commission nationale d'équipement commercial

Décisions prises au cours de l'année 2006

<i>Description du projet</i>	<i>Date CDEC</i>	<i>Décision CDEC</i>	<i>Recours en CNEC</i>	<i>Date CNEC</i>	<i>Décision CNEC</i>
Création d'un supermarché à l enseigne « LIDL » à ST JULIEN EN GENEVOIS d'une surface totale de vente de 650 m2	24 octobre 2006	refus			
Extension du magasin de sport, exploité sous l enseigne « INTERSPORT » à CLUSES, pour porter sa surface totale de vente de 985 m2 à 1.095 m2	24 octobre 2006	accord			
Création d'une résidence hôtelière à l enseigne « RESIDHOTEL – Résidence LES LOGES BLANCHES », d'une capacité de 63 chambres, à MEGEVE	10 novembre 2006	accord			
Extension du magasin de bricolage exploité sous l enseigne « ROSSET MATERIAUX » à SAINT GERVAIS/LE FAYET, pour porter sa surface totale de vente de 700 m2 à 1.420 m2 (dont 360 m2 de surface extérieure)	10 novembre 2006	accord			
Création d'un ensemble commercial dénommé « LES VITRINES DU LAC » composé de 9 moyennes surfaces spécialisées représentant une surface totale de vente de 10.967 m2 au sein de la ZAC de Périaz à SEY NOD	10 novembre 2006	accord			

Commission départementale d'équipement commercial / Commission nationale d'équipement commercial

Décisions prises au cours de l'année 2006

<i>Description du projet</i>	<i>Date CDEC</i>	<i>Décision CDEC</i>	<i>Recours en CNEC</i>	<i>Date CNEC</i>	<i>Décision CNEC</i>
Extension du supermarché à prédominance alimentaire exploité sous l'enseigne « CASINO » à ANNECY LE VIEUX, Angle de la Place du 18 juin 1940 et de la Rue Jean Monnet, pour porter sa surface totale de vente de 1.200 m2 à 1.538 m2	21 décembre 2006	accord			
Extension de la station-service annexée au supermarché « CASINO » de PERS JUSSY, pour porter sa surface totale de vente de 78,23 m2 à 130 m2, et comprenant 5 positons de ravitaillement	21 décembre 2006	refus			
Extension du supermarché à prédominance alimentaire exploité sous l'enseigne « INTERMARCHE » à AMANCY, Rte Nationale 203, pour porter sa surface totale de vente de 1.950 m2 à 2.710 m2	21 décembre 2006	accord			
Transfert/extension de la station service exploitée sous l'enseigne « STM-SERVICES » à AMANCY, Rte Nationale 203, pour porter sa surface totale de vente de 147,30 m2 à 204 m2 et la nombre de positions de ravitaillements de 4 à 6.	21 décembre 2006	accord			